

Faire confiance aux Scop et aux Scic pour l'avenir

Cette année, le Mouvement coopératif célèbre ses 140 ans ! Ancrées dans une histoire de l'émancipation des salariés, les entreprises coopératives sont l'incarnation d'une vision de la société, fondée sur la démocratie et la solidarité. Tout au long du XX^{ème} siècle, les coopératives de salariés ont su affronter les nombreux défis, grâce à un modèle économique où l'entraide et le soutien mutuel sont des piliers de la réussite.

Faire confiance aux Scop et aux Scic, c'est prendre acte que les principes coopératifs de gouvernance partagée, de partage de la valeur, d'épanouissement personnel et de pérennité de l'activité sont des gages de succès. Le Mouvement coopératif prône la citoyenneté économique comme socle de valeurs, affirmant que le rôle des entreprises ne saurait se réduire à la seule quête de profit, mais englobe des enjeux démocratiques, sociaux, écologiques et territoriaux. Les Scop revendiquent des valeurs essentielles à la construction d'un avenir plus juste et solidaire.

NOTRE PROJET :



- ▶ Faciliter la reprise d'entreprise par les salariés (création d'un fonds dédié, garantie sur les prêts contractés par les salariés)
- ▶ Consolider le modèle des Scic (accès au mécénat, création d'un registre des Scic)

DES ENTREPRISES AU SERVICE DE LA RELOCALISATION

Les entreprises coopératives ne sont génétiquement ni revendables ni délocalisables. Favoriser le modèle coopératif, c'est s'engager pour un modèle en mesure de maintenir les savoir-faire collectifs sur les territoires. Les Scop et Scic s'ouvrent à tous les secteurs, de l'industrie à la construction, du commerce à l'énergie et à l'environnement, de la culture au sport, des transports aux services.

DES ENTREPRISES QUI ONT FAIT LEURS PREUVES

En 10 ans, le poids des Scop et les Scic a doublé avec 4 500 entreprises, 85 000 emplois et 9,4 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Cette croissance s'explique par la conjonction de deux faits majeurs : la visibilité de ce modèle depuis la loi de 2014 et l'intérêt croissant pour des modèles d'entreprises plus justes dans le partage de la valeur et le pouvoir de décision accordé aux salariés.

DES ENTREPRISES AUX MAINS DES SALARIÉS

La reprise d'entreprises par les salariés est un gage de pérennité et de performance. Fin 2023, plus de 37 800 emplois coopératifs, soit plus de 40 % d'entre eux, proviennent d'une transmission, d'une reprise à la barre du tribunal ou d'une transformation. Fin 2023, les transmissions saines aux salariés atteignent un taux de pérennité à 5 ans de 91,5 %, contre 61 % pour l'ensemble des entreprises classiques. À l'heure des interrogations sur le sens du travail, la gouvernance démocratique favorise la motivation, la créativité, la productivité et renforce la pérennité des entreprises.

DES ENTREPRISES ENGAGÉES DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Fin 2023, ce sont 11 899 salariés pour 1,342 milliard d'euros de chiffre d'affaires qui œuvrent dans des ressourceries/recyclage, le commerce et les produits bio ou écologiques, la construction/rénovation de bâtiments écologiques, la mobilité durable et les énergies renouvelables.

NOS PROPOSITIONS

Transformer l'économie en garantissant la relocalisation de la production et de l'emploi

1

Faciliter la solution des salariés pour la reprise d'entreprises

La reprise d'entreprise représente une opportunité économique majeure, alors que l'on constate un volume potentiel important d'entreprises à reprendre, au regard du vieillissement des dirigeants des PME et des ETI : en 2020, 25% d'entre eux ont plus de 60 ans, et sur la même période, la part des PME et ETI dont le dirigeant est âgé d'au moins 66 ans a doublé, passant de 5,5 % à 11,3 %.

Le Mouvement des Scop et des Scic s'emploie, sur l'ensemble du territoire, à accompagner les reprises d'entreprise grâce à l'expertise de ses unions régionales. Les chiffres démontrent le succès de ces coopératives : leur taux de pérennité à 5 ans s'élève à 79 %, soit 15 points de plus que celui des entreprises classiques (61%). Ce taux est d'autant plus élevé lorsqu'il s'agit d'une transmission d'entreprise « saine » : 91,5 % à 5 ans.

Néanmoins, cette solution a besoin d'être accompagnée d'une volonté politique forte et de politiques publiques adaptées, notamment aux besoins de financement de la reprise. Sa mise en œuvre répond à de nombreux enjeux d'intérêt général : maintien des emplois, dynamisme économique, ancrage territorial. Il s'agit de mieux faire connaître cette solution aux cédants et d'encourager ce type de reprise par :

- ▶ la **création d'un fonds dédié** pour doubler l'apport des salariés investissant dans la reprise d'entreprises à l'image des initiatives déjà mises en place par des collectivités régionales (sur le modèle 1 euro investi, 1 euro abondé)
- ▶ la **garantie des prêts personnels** auprès des salariés repreneurs à l'identique des investisseurs professionnels
- ▶ la **mise en place d'une provision** (de type provision réglementée) pour la transmission de sociétés aux salariés, ce qui permettra à une société de s'assurer, en franchise d'impôt, d'une capacité financière pour faciliter sa transmission aux salariés (quel que soit le mode de reprise)
- ▶ le **renforcement de l'obligation d'information triennale** à destination des salariés sur la reprise d'entreprise (inscrite dans la loi de 2014 sur l'ESS)
- ▶ le **triplement de l'actuel plafond de l'abondement du Plan d'épargne entreprise (PEE)** en cas d'investissement en parts sociales de son entreprise.

2

Encourager l'entrepreneuriat d'intérêt collectif avec les Scic

Le statut Scic apporte des réponses

dans des secteurs devenus clés à l'échelle territoriale : l'alimentaire, l'économie circulaire, la mobilité, l'énergie, l'habitat, la santé...

20 ans après leur création, les Scic (Sociétés coopératives d'intérêt collectif) ont démontré leur pertinence en faisant converger les intérêts des collectivités territoriales et des acteurs économiques de ces filières. À ce jour, 1 Scic sur 2 comporte une collectivité territoriale ayant souscrit à son capital. L'implication des citoyens, des clients, des collectivités, des bénévoles pour créer des projets économiques communs a permis de créer 1 400 sociétés et plus de 15 300 emplois.

Pour développer ces initiatives, il s'agit de faire adopter une loi sur les Scic pour :

- ▶ **Sécuriser** le statut des dirigeants de Scic
- ▶ **Harmoniser** la fiscalité lors d'une transformation en Scic avec celle appliquée aux Scop
- ▶ **Bénéficier** du mécénat et du bénévolat (au même titre que les associations)

3

La solution coopérative en réponse aux enjeux sociétaux et environnementaux

Trouver du sens à son travail est devenu le critère n° 1 pour les jeunes générations en quête d'un autre modèle de gouvernance plus démocratique.

La solution coopérative apporte des réponses concrètes pour agir : implication dans la gouvernance d'entreprise, partage des bénéfices et bien-être au travail. Ce mode d'organisation favorise une prise de conscience collective des enjeux environnementaux, et privilégie la prise de décisions orientée vers le long-terme, plutôt que la recherche de profit immédiat. Le modèle coopératif permet également aux porteurs de projet un mode d'entreprendre alternatif au sein des coopératives d'activité et d'emploi (CAE).

Certains secteurs sont d'autant plus impactés qu'ils connaissent de fortes tensions comme les secteurs agricole, médical (centre de santé, Ehpad) où les difficultés de recrutement sont aggravées par les fluctuations de temps de travail et/ou des rémunérations de plus en plus aléatoires. Pourtant, ces secteurs répondent à des besoins fondamentaux en matière sanitaire ou alimentaire, et leur contribution au bien-être collectif est décisive.

Pour consolider ces initiatives venant du terrain, il s'agit de :

- ▶ **Permettre et simplifier l'égalité d'accès aux aides agricoles** pour les agriculteurs et les personnes non issues du milieu agricole souhaitant s'installer en Scop ou pour les cédants voulant transmettre leur exploitation à leurs salariés
- ▶ **Lever les freins fiscaux** des centres de santé en Scic, permettant à des personnels médicaux et paramédicaux d'exercer selon leur projet stratégique de proximité
- ▶ **Reconnaître pleinement le statut d'entrepreneur salarié associé** au sein des CAE et mieux faire connaître les CAE et ce statut comme mode d'entreprendre auprès des porteurs de projet et des pouvoirs publics
- ▶ **Appliquer des indicateurs extra-financiers de citoyenneté économique** comme critères d'attribution dans les marchés publics



EN DIX ANS LE MOUVEMENT DES SCOP ET DES SCIC A DOUBLÉ :

Chiffres clés à fin 2023



4 495

sociétés coopératives



84 294

effectifs salariés



9,4

milliards d'euros de chiffre d'affaires global

5 BONNES RAISONS D'OSER UN AUTRE MODÈLE DE SOCIÉTÉ

1. Les Français plébiscitent le modèle coopératif



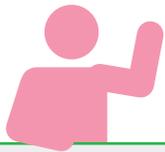
79 % des salariés
ont envie de travailler un jour
au sein d'une Scop



33 % des dirigeants
sont prêts à transformer à
l'avenir leur entreprise en Scop

Source :
OpinionWay
2022

2. Une gouvernance partagée



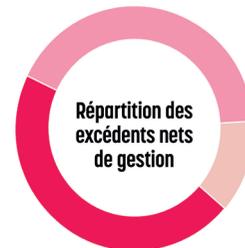
1 personne = 1 voix

45 %

des sociétaires
des Scop sont des femmes

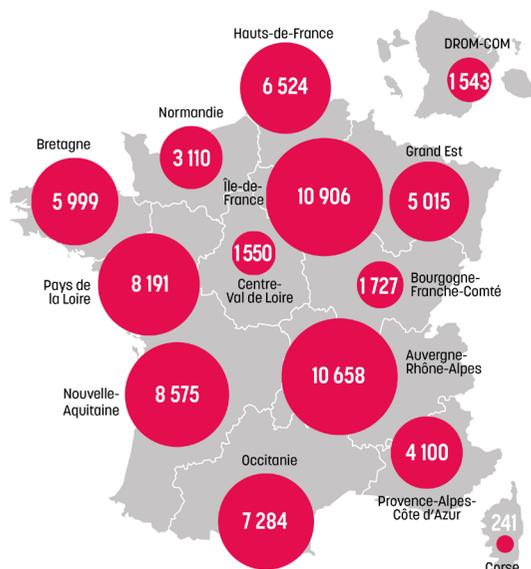
3. Une répartition équitable des bénéfices

Participation aux
salariés
46 %



Réserves pour l'entreprise
42 %
Dividendes aux associés
12 %

4. Des emplois non délocalisables au service de leur territoire

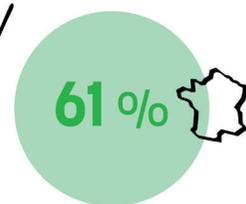


5. Des entreprises performantes et pérennes

Combien d'entreprises durent
plus de 5 ans en France ?



Les Scop et Les Scic
françaises



L'ensemble des entreprises
françaises